

Agression physique d'un élu à Miélan.



Agression physique d'un élu à Miélan.

Lundi soir 25 février, un élu miélanais est intervenu sur une aire de jeux clôturée et réservée aux petits enfants, afin de demander à une jeune fille, accompagnée d'un chien, de bien vouloir faire sortir cet animal de l'enceinte.

Cette personne, qui avait du mal à maîtriser l'animal, mais qui refusait de quitter l'endroit, fut alors rejointe par une jeune parente très agitée qui s'est précipitée sur l'élú en vociférant, l'insultant et l'agressant physiquement.

Après lui avoir arraché ses lunettes de vue pour les détruire, elle s'est acharnée sur cet élu en lui portant des coups, dont un au visage.

La gendarmerie, aussitôt prévenue, a engagé une procédure, rapidement menée et transmise, dès le lendemain au Procureur de la République.

« On n'agresse pas une personne, on n'agresse pas dans la rue, encore moins un élu dépositaire de l'autorité publique, dans l'exercice de ses fonctions » nous a déclaré le maire, Jean-Loup Arenou, qui demande que la plus grande sévérité soit appliquée dans ce cas particulier.

Ce nouvel épisode de la violence ordinaire, de plus en plus souvent observée chez les très jeunes, nous montre, s'il en était besoin, que notre société est gravement malade, poursuit-il, en affirmant que cette agressivité traduit une perte totale de repères liée à une absence de règles de vie communautaire qui ne sont plus inculquées.



Aire de jeu, accueil sécurisé.



Tableau des consignes.